



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Concours des administrateurs des
affaires maritimes**

Article 4.1

Article 6.1

Article 7.1.1

Session 2023

Rédacteur

Guillaume SELLIER, président du jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/eleve-administrateur-trice-des-affaires-maritimes-a206.html> (4.1)

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/eleve-stagiaire-administrateur-trice-des-affaires-a208.html> (6.1)

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/administrateur-trice-principal-e-des-affaires-a200.html> (7.1.1)

SOMMAIRE

Table des matières

I. PRESENTATION GENERALE.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	6
C. STATISTIQUES	6
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE/LA SÉLECTION DE DOSSIER.....	7
A. IMPRESSIONS GENERALES.....	7
B. IMPRESSIONS PAR SUJETS ET EPREUVES.....	8
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	13
A. ORAL D'OPTION	13
B. ANGLAIS	14
C. ENTRETIEN AVEC LE JURY	14

Rapport général du président du jury

Guillaume SELLIER, Inspecteur Général des Affaires Maritimes

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

CONCOURS ARTICLE 4.1

CONCOURS ARTILCE 4.2

CONCOURS ARTICLE 6.1

ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX DES AFFAIRES MARITIMES

CONCOURS ARTICLE 7.1.1

I. CONTEXTE GENERALE

Le concours sur épreuves de recrutement des administrateurs des affaires maritimes était ouvert au titre de trois voies de recrutement :

- Article 4.1 : 8 postes ouverts selon l'arrêté du 20 février 2023
- Article 6.1 : 3 postes ouverts selon l'arrêté du 20 février 2023

Le concours sur titres de recrutement des administrateurs principaux des affaires maritimes était ouvert au titre d'une voie de recrutement :

- Article 7.1.1 : 2 postes ouverts selon l'arrêté du 20 février 2023

Nota : sous réserve de l'accord du contrôleur budgétaire ministériel, les postes non pourvus d'un concours peuvent être reportés sur un autre concours.

En 2023, 3 postes non pourvus du concours 7.1.1 ont été reportés sur le 4-1.

A. Textes réglementaires

La session 2023 des concours interne et externe pour le recrutement des élèves administrateurs des affaires maritimes et élèves stagiaires des affaires maritimes s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

Pour l'Article 4.1 (concours externe) :

- Décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes.

- Arrêtés du 29 janvier 2013 portant organisation des concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (art. 4-1).
- Arrêté du 28 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêté du 20 février 2023 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves d'élèves administrateurs des affaires maritimes, ouverts au titre de l'année 2023.
- Arrêté du 27 janvier 2023 fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2023.

Article 6.1 (concours interne et externe) :

- Décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêtés du 29 janvier 2013 portant organisation des concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (art. 6.1).
- Arrêté du 28 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe.
- Arrêté du 20 février 2023 fixant le nombre de places offertes au concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe ouvert au titre de 2023.
- Arrêté du 27 janvier 2023 fixant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1) ouvert au titre de l'année 2023.

La session 2023 du concours sur titre pour le recrutement des administrateurs principaux des affaires maritimes s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

Article 7.1.1 (concours sur titres) :

- Décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêtés du 29 janvier 2013 portant organisation des concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (art. 7.1.1).
- Arrêté du 28 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes.
- Arrêté du 20 février 2023 fixant le nombre de places offertes au concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes ouvert au titre de 2023.
- Arrêté du 27 janvier 2023 fixant la composition du jury du concours sur titres d'administrateurs principaux des affaires maritimes (article 7-1-1) ouvert au titre de l'année 2022.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du 12 décembre 2022 au 10 février 2023
- L'admissibilité est prononcée, pour les concours article 4.1 et 6.1, à l'issue des épreuves écrites de Note de Synthèse, Anglais, Culture Générale et d'options (Droit Privé, Droit Public, Sciences Economiques, Sciences et Techniques, Sciences Vie Environnement) des 28, 29 et 30 mars 2023. L'admissibilité est prononcée, pour le concours article 7.1.1, à l'issue de la sélection de dossier. La liste des candidats admissibles a été publiée le 22 mai 2023.
- Pour le concours externe de l'article 4.1, l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve orale d'entretien avec le jury noté sur 20 (coefficient 12), d'une durée de 50 minutes, d'une épreuve orale de langue anglaise notée sur 20 (coefficient 3) dont la durée est de 20 minutes, et d'une épreuve sportive (coefficient 2)
- Pour le concours interne et externe de l'article 6.1, l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve orale d'entretien avec le jury noté sur 20 (coefficient 8), d'une durée de 45 minutes, d'une épreuve orale à option notée sur 20 (coefficient 5), d'une durée 20 minutes avec une préparation de 20 minutes, d'une épreuve de langue anglaise notée sur 20 (coefficient 3) d'une durée de 20 minutes avec une préparation de 15 minutes, et d'une épreuve sportive (coefficient 2)
- Pour le concours sur titre de l'article 7.1.1, l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve orale d'entretien avec le jury noté sur 20, d'une durée de 45 minutes.
- Les résultats ont été publiés le 28 juin 2023.

C. Statistiques

ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-1)

Années	2023			2022			2021			2020		
	total	F	H									
Inscrits	98	49	49	136	65	71	151	71	80	117	46	71
Présents	57	29	28	61	36	25	76	41	35	46	21	25
Admissibles	27	13	14	23	15	8	27	10	17	23	12	11
Admis sur LP	11	9	2	9	9	0	6	4	2	6	4	2
Admis sur LC	3	2	1	11	11	0	4	2	2	8	3	5

ÉLÈVES STAGIAIRES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 6.1)

Années	2023	2022	2021	2020
--------	------	------	------	------

Effectifs	total	F	H									
Inscrits	19	4	15	26	9	17	24	9	15	12	2	10
Présents	3	2	1	14	4	10	19	7	12	8	2	6
Admissibles	1	1	0	10	3	7	9	4	5	5	1	4
Admis sur LP	0	0	0	2	1	1	2	1	1	2	1	1
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX DES AFFAIRES MARITIMES (article 7.1.1)

Années	2023			2022			2021			2020		
Effectifs	total	F	H									
Inscrits	7	2	5	9	2	7	4	0	4	/	/	/
Présents	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Admissibles	3	1	2	1	0	1	0	0	0	/	/	/
Admis sur LP	0	0	0	1	0	1	0	0	0	/	/	/
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/	/	/

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE/LA SÉLECTION DE DOSSIER

A. Impressions générales

Dans chacune des matières traitées la répartition des copies suit une courbe de Gauss avec un sommet de la courbe autour de 13. Quelques très bonnes copies (16+) se distinguent par une appréhension complète du sujet, une hauteur de vue assortie d'une mise en perspective de la problématique et une capacité à construire un raisonnement rigoureux étayé d'exemples concrets reflétant une profondeur de réflexion.

Quelques copies peu nombreuses se situent en dessous de la moyenne, le sujet n'ayant pas été compris, le raisonnement étant confus et les lieux communs faisant office d'idées. C'est un écueil que le jury a tendance à retrouver un peu trop souvent dans les copies qui traitent le sujet de culture générale.

Le jury accorde une importance toute particulière à l'orthographe et a attribué, par voie de conséquences, une note éliminatoire à toutes les copies présentant un nombre trop élevé de fautes d'orthographe. De bonnes copies ont perdu également des points car le travail de relecture n'a pas été réalisé.

B. Impressions par sujets et épreuves

1. Épreuves de droit public et d'administration

Épreuve de droit public concours 4.: Gestion publique et performance

L'épreuve de droit public portait sur un sujet assez large dont il convenait de bien définir les termes : gestion publique ET performance. Nombreuses sont les copies dans lesquelles un seul des deux termes du sujet a été défini. C'est très dommage car la définition des termes du sujet était une étape décisive dans la mesure où la performance n'est pas une notion juridique. La notion de gestion publique n'était pas bien maîtrisée car le plus souvent synonyme d'administration. Un des éléments de la problématique était précisément l'opposition entre gestion publique et gestion privée, ce qui a été le plus souvent oublié.

De trop nombreuses copies ont été disqualifiées en raison de l'orthographe ou d'erreurs dans la syntaxe.

La moitié des candidats à cette épreuve n'a pas eu la moyenne parce que le sujet n'a pas été compris. Pour les autres, le sujet a souvent été traité de manière incomplète. Beaucoup de copies ont évidemment évoqué les aspects budgétaires avec la LOLF mais ce n'était pas suffisant. Il fallait également évoquer les indicateurs de performance qui s'imposent à tous les agents publics l'évaluation, le calcul de rentabilité dans le contrôle de légalité, la valorisation des propriétés publiques, la réforme de la justice administrative au nom de l'efficacité et de la performance, les contrats d'objectifs et de moyens, etc. Le sujet permettait ainsi de réfléchir à l'évolution du droit de l'action publique à travers le prisme de la performance.

Les meilleures copies sont celles dans lesquelles les candidats ont su mobiliser des connaissances maîtrisées en droit public et construire une démonstration nonobstant une conception du sujet parfois trop restreinte.

2. Épreuve de droit privé

Épreuve de droit privé concours 4.1 : L'existence du tribunal de commerce est-elle due aux particularités du droit commercial ?:

L'épreuve de droit privé n'a été choisie que par un seul candidat, ce qui empêche une généralisation des commentaires. La problématique de ce sujet qui alliait droit commercial et notions générales sur l'organisation et la compétence des juridictions judiciaires a été efficacement dégagée ; toutefois, les développements furent lacunaires et erronés (la particularité de la composition du tribunal de commerce étant inconnue du candidat). Il est par ailleurs essentiel d'apporter un soin tout particulier à l'orthographe et à la syntaxe.

3. Épreuves de « culture générale »

Épreuve de culture générale concours 4.1 La règle de droit suffit-elle à régler tous les conflits ?

Le sujet était difficile et impliquait de bien définir les termes du sujet. Le terme de conflit est très large et comporte une dimension philosophique, économique, sociologique et politique. La notion juridique du conflit pouvait être évoquée mais, s'agissant d'un sujet de culture générale, ce n'était pas essentiel. Nombreuses sont les copies qui ont traité des conflits armés de manière un peu trop exclusives. D'un point de vue méthodologique, il convenait de définir également la règle de droit et l'une de ses fonctions qui consiste précisément à régler les conflits.

Le sujet était très large et pouvait être traité de multiples façons.

Les meilleures copies sont celles qui attestent un bon niveau de réflexion grâce à une solide culture générale et une maîtrise de l'argumentation et de la dissertation pour défendre un point de vue (puisque le sujet prenait une forme interrogative) et construire une démonstration.

De trop nombreuses copies ont été sanctionnées en raison d'une orthographe ou d'une syntaxe plus qu'imparfaites. De nombreuses erreurs méthodologiques ont été également relevées : pas de définition des termes du sujet, introduction très insuffisante avec une problématique floue ou un plan insuffisant. Les candidats auraient dû s'astreindre à mieux mettre en valeur leur démonstration à travers des titres courts, synthétiques et apparents. Il convient également d'éviter les références stéréotypes de culture générale sans lien avec la démonstration.

Épreuve de culture générale concours 6.1 : Fin de vie et liberté individuelle

Cette année, il n'y a eu que quatre candidats qui ont composé l'épreuve de culture générale. Le sujet était classique et au cœur de l'actualité. Dans l'ensemble les copies attestent un manque de préparation à cette épreuve. Trop d'erreurs méthodologiques ont été relevées. Les termes du sujet n'ont pas été définis. Le niveau de culture générale était moins bon que lors des concours précédents.

4. Épreuve de sciences économiques

Épreuve de sciences économiques concours 4.1 : Le rôle économique de l'État dans la défense de l'environnement et la gestion des ressources naturelles

Tous les candidats maîtrisent la problématique du sujet et l'épreuve est donc plutôt réussie avec une moyenne générale de 10,53 et un écart type de 2,24

9 copies en-deçà de la moyenne

8 copies au-delà de la moyenne

notes comprises entre 7 et 16

Les candidats connaissent le sujet et ont eu aussi la curiosité de s'interroger sur ce thème sensible assez contemporain. Tous les candidats ont de bonnes connaissances mais certains ont de réelles difficultés à structurer, à analyser et se contentent de décrire, d'affirmer sans justifier, sans

argumenter. Cette façon superficielle de traiter le sujet limite immédiatement la note, surtout pour une épreuve de concours. L'orthographe est en revanche soignée pour tous les candidats et c'est bien encourageant.

Deux devoirs percutants de bon/très bon niveau (15 et 16 sur 20) émergent nettement du lot de copies. Ils sont très différents l'un de l'autre : l'un technique reflète une solide connaissance des fondements économiques et une bonne capacité d'analyse (très bonne culture et analyse économique), l'autre plus pratique mais avec un effort remarquable d'illustration et de connaissances du milieu maritime, confirme la très bonne préparation sérieuse du candidat.

Les candidats doivent se préparer à l'épreuve en s'efforçant toujours de privilégier l'analyse. Il ne s'agit pas d'apprendre des fiches, de réciter un cours, de se réfugier derrière des idées reçues. Les candidats doivent prendre du recul par rapport au thème et proposer un raisonnement cohérent. Pour y parvenir, il convient bien entendu de maîtriser les fondements économiques, puis de s'interroger sur le thème et de construire une logique d'analyse. Le bon devoir se distingue ensuite par l'effort d'illustration et d'argumentation.

5. Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

Le sujet était ainsi libellé :

"« Il serait fou d'imaginer un équipement planétaire arrivé au dernier degré de la perfection, et resté néanmoins sous le contrôle de la multitude. » in Georges BERNANOS - La grande peur des bien-pensants.

Le directeur général de la mer souhaite comprendre les enjeux de géo-ingénierie climatique en mer pour proposer un angle politique au ministre assorti d'un éventuel plan d'actions.

A partir des documents joints (65 pages), vous rédigerez une note à son attention.

Votre note ne devra pas dépasser 8 pages soit 2 copies doubles."

La tension du sujet résidait dans l'équilibre entre la menace et l'opportunité de ces technologies. La note produite devait présenter et expliquer les différentes techniques actuelles et potentielles de géo-ingénierie climatique marine en précisant celles qui ont un impact direct ou indirect sur le milieu marin. La note devait permettre de mettre en relief la compréhension des candidats des enjeux et leur perspicacité pour déceler les risques. Sans exhaustivité, quelques éléments qui pouvaient être exploités:

- accepter ou non une technologie incertaine notamment sous la contrainte de l'urgence climatique
- refuser en bloc toute recherche sur une technologie qui serait disqualifiée sous un angle moral
- relever les risques de la spéculation sur les crédits « refroidissement » et s'interroger sur le rôle des acteurs privés
- la réversibilité ou non des processus engagés

- relever le caractère dual de certaines technologies
- relever le risque d'alimenter les thèses complotistes / discrédit de la recherche scientifique et de la raison
- la nécessité d'une gouvernance maritime globale fondée sur la raison et la mesure pour ces outils et en l'absence de probabilité conclure au moratoire ou à l'interdiction.
- relever l'aspect prométhéen de la maîtrise active du climat et montrer que les Etats utilisent déjà ces technologies
- faire le lien avec la citation en exergue qui incitait à un contrôle démocratique sur l'usage de technologies ayant un impact potentiel global

Le dossier était le même pour les deux concours mais les attendus du correcteur étaient adaptés à chaque concours.

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse) concours AAM de l'article 6-1 / 2023

Si le sujet était identique pour ce concours, les attendus étaient différents : une approche plus pragmatique des différents enjeux était possible avec des recommandations de bon sens nourries par l'expérience professionnelle des candidats et un choix judicieux des priorités entre elles. Paradoxalement, la partie analytique est mieux réussie par les candidats à ce concours que le choix et l'argumentation de recommandations. Le très faible nombre de copies rendues (4) empêche toutefois de tirer des tendances générales mais appelle une analyse au cas par cas.

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse) concours AAM de l'article 4-1 / 2023

Les candidats issus de parcours de formation de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur une méthodologie bien maîtrisée pour cette épreuve et sur une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, devaient mettre en valeur :

- Leur capacité à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur formation initiale (juridique, économique, scientifique ou en sciences humaines, notamment) pour proposer et orienter un plan ;
- Leur aptitude à discriminer la valeur ou l'importance des documents présentés, de nature très diverse, quitte à choisir de s'en écarter ;
- Leur capacité à produire une synthèse exploitable par un décideur public, claire, exhaustive et cohérente, le cas échéant en portant une critique ou en défendant un point de vue.
- Leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société) ;

Sur le fond, le principal écueil était de ne pas arriver à dégager un ensemble de questions croisées et à construire un plan clair, intéressant, permettant de hiérarchiser les points forts des documents, sans reprendre des points anecdotiques ou inutiles à partir du dossier. S'il fallait présenter les différentes technologies de géo-ingénierie, les détails techniques étaient par

exemple à éviter. La phase d'analyse de chaque mot du sujet était importante pour éviter de s'appuyer sur des éléments inappropriés : la géo-ingénierie climatique à terre était par exemple à exclure, sauf pour raisonner par analogie.

Les copies insuffisantes sur le fond présentaient aussi des problèmes majeurs de forme ou de méthode. Une seule copie étaient inachevée et une seule copie dépassait la limite fixée de 8 pages ce qui est rédhibitoire. Sur la forme, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe, grammaire, syntaxe, style, clarté de l'expression), reste hétérogène. La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe est impérative pour soutenir la réflexion. Les candidats se contentent parfois de juxtaposer les informations contenues dans le dossier. Ce n'est pas l'exercice attendu. D'autres relèvent simultanément que la technologie est dangereuse mais que son utilisation est inéluctable sans relever le paradoxe ou les actions à entreprendre. Cela discrédite la réflexion. Les moins bonnes copies sont pour la plupart tombés dans le piège d'une approche morale du sujet qu'il fallait absolument éviter

De nombreuses copies étaient sans relief, faute de réelle problématisation et de capacité à intéresser le destinataire de la note. Les notes obtenues dans ce cas sont moyennes reflétant une maîtrise de la technique de synthèse mais une réflexion et ou une hauteur de vue insuffisantes.

Concernant les copies de bonne voire de très bonne facture, les enjeux étaient globalement bien perçus par les candidats. Si la grande majorité des candidats a porté l'idée d'un moratoire sur des technologies jugées hasardeuses ou dangereuses, certains ont fait le choix de promouvoir des expérimentations à plus grande échelle voire l'utilisation effective de certaines technologies. Seule l'approche manichéenne était à bannir et la prise de risque constituée par le fait de s'écarter de la position commune évidente- lorsque cela était dûment justifié et nuancé -a été valorisée.

Le soin apporté à rédiger des titres et sous titres explicites est souvent une armature solide qui permet à des copies de sortir du lot. Il faut toutefois éviter des titres trop longs comportant de trop nombreuses subordonnées.

La technique de la note sur dossier est globalement bien maîtrisée dans ce concours externe à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours. Il s'agit par conséquent d'une épreuve qui peut être très bénéfique pour les candidats pour asseoir leur socle de points en vue de l'admissibilité. Toutefois, la méthode doit servir un raisonnement (la résolution de la problématique), susciter l'intérêt et emporter la conviction.

Les toutes meilleures copies ont présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres et sous-titres), de conception du plan (en ayant dégagé une véritable problématique) et de respect du raisonnement annoncé qui ont permis une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé, sur un sujet un peu technique. Les meilleures copies pourraient quasiment être exploitables en situation réelle ce qui donne confiance dans la personnalité et la maturité du candidat.

Les candidats ayant exercé leur esprit critique sur certains arguments issus du dossier (choix de retenir ou d'écarter certaines recommandations) en ont retiré un bénéfice dès lors que la critique était équilibrée, argumentée et cohérente dans le raisonnement. Cette partie critique est rarement présente. Elle suppose un engagement et une prise de risque des candidats. On peut

regretter que les candidats présentent majoritairement une pensée stéréotypée et tout indice d'une réflexion personnelle est intéressant pour le correcteur.

Un seul candidat a d'ailleurs pris le parti d'aborder le sujet sous un angle essentiellement politique et a reçu une excellente note : cette approche originale et nuancée a montré sa maturité malgré l'absence de certains enjeux.

6. Épreuve de sciences de la vie et environnement

Pas de candidat sur cette épreuve.

7. Anglais

Le niveau de difficulté du texte à traduire pour la version était B2 selon le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues) « Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe... ». Quelques termes maritimes spécifiques figurant dans les pré-requis pour cette épreuve devaient cependant être connus des candidats en amont. Le jury a pu constater qu'il y avait d'excellentes traductions, retranscrivant fidèlement le texte source, les copies étant rédigées en utilisant les termes spécifiques appropriés sans erreurs de grammaire ou de syntaxe.

Certaines traductions étaient en revanche trop éloignées du sens du texte, allant jusqu'à procéder à une réécriture de celui-ci, ce qui pouvait parfois mener à de lourds contresens. Le jury souhaite donc rappeler que l'épreuve de traduction est une épreuve rigoureuse et exigeante à laquelle il convient de s'entraîner régulièrement. Enfin il convient de souligner que les omissions, faux-sens et contresens sont lourdement pénalisés. En cas de difficultés d'ordre lexical il est donc préférable d'essayer de trouver un équivalent plutôt que de laisser des omissions ou des mots en français dans les copies.)

III. L'ÉPREUVE ORALE

A. Oral d'option

Les candidats doivent préparer avec minutie cet oral ce qui n'est pas toujours le cas. L'absence ou le déficit de préparation est immédiatement perceptible par le jury et dénote une lacune de motivation ou de niveau qui peut être rédhibitoire.

En outre, les meilleurs candidats savent présenter le sujet avec précision et justesse en donnant le cas échéant des exemples issus de leurs parcours professionnels pour illustrer ou compléter leur propos. Ils peuvent également utiliser cette épreuve pour démontrer leur compréhension des sujets d'actualité, des débats d'idées ou des évolutions doctrinales ou techniques en la matière.

B. Anglais

L'ensemble des candidats disposait d'un bon niveau d'anglais, certains ayant un niveau C1. Les textes à présenter étaient tous issus de la presse anglophone et ne présentaient à priori aucune difficulté de compréhension notable. Le jury a relevé des approches très divergentes au niveau de la méthodologie, certains candidats se contentant de faire une synthèse de l'article sans toutefois juger utile d'analyser ou de commenter celui-ci. Il est souhaitable de rappeler qu'une présentation d'article pour une épreuve de type concours est un exercice qui doit répondre à un format précis: synthèse de l'article et commentaire ou analyse de celui-ci afin d'ouvrir la discussion avec le jury.

Pendant l'entretien les questions posées visaient à permettre au candidat de préciser et d'éclaircir certains points de sa présentation mais également d'ouvrir la discussion sur des questions de motivation. Les critères d'évaluation de cet oral prenaient en compte le degré de recevabilité linguistique ainsi que la fluidité de la langue. Le jury a pu constater que certains candidats avaient été bien préparés pour cette épreuve, disposaient d'un excellent niveau de langue et de connaissances solides.

C. Entretien avec le jury

L'entretien avec le jury n'est pas une épreuve de culture générale du type « Trivial pursuit ». Le jury s'attache à comprendre avec bienveillance les motivations et la personnalité de chaque candidat. Il essaye de déterminer le potentiel intellectuel (capacité d'analyse et de synthèse, argumentation, hauteur de vue par rapport à une question posée, rapidité du raisonnement), humain (capacité à piloter une équipe, à travailler en collectif et à s'insérer dans un système hiérarchique) ainsi que le système de valeurs de chacun à travers les échanges en projetant le candidat dans diverses situations professionnelles.

La connaissance de la réalité des métiers exercés par les administrateurs des affaires maritimes est un atout pour éprouver et ensuite exprimer une motivation.

Le principe est bien d'identifier si le ou la candidat(e) dispose des qualités requises pour s'épanouir dans les multiples postes qu'offre le corps des administrateurs des affaires maritimes.

Plusieurs candidats ont eu du mal à gérer leur stress lors de l'épreuve, ce qui peut constituer un handicap. Le jury invite les candidats à s'exercer à parler en public, à passer des oraux blancs dans des centres de préparation afin de mettre tous les atouts de leur côté le jour de l'entretien.

Même si cela va de soi, une tenue correcte est exigée. C'est le cas pour la très grande majorité des candidats à quelques exceptions près.

Concours 4.1

L'épreuve est très bien préparée par l'ensemble des candidats mais il arrive qu'une gestion du stress défailante empêche une réelle rencontre avec le jury. Certains candidats échouent à se synchroniser avec le jury et donc à être dans une communication réelle.

Les candidats doivent soigner la présentation de leur parcours car cette séquence ouvre l'oral et éclaire le jury sur les expériences pointées sur le CV qui doit lui-même être clair,

lisible et justifié. Etant en situation de concours, aucun tri préalable n'est effectué entre les CV qui sont tous lus avec attention pour permettre de rentrer rapidement en communication avec le candidat. Insérer une photographie d'identité sur le CV ne nuit pas à l'exercice et n'entraîne aucune discrimination.

Les meilleurs profils sont hétérogènes mais présentent des caractéristiques communes :

- un parcours qui témoigne d'une ouverture d'esprit, d'un sens du service et d'une bonne maturité
- une connaissance des métiers, des conditions d'exercice, et du statut des AAM
- une vivacité de la réflexion et une profondeur intellectuelle appliquées aux enjeux maritimes

Concours 6.1

Les candidats de ce concours sont souvent très à l'aise et entrent facilement en interaction avec le jury. La densité du parcours professionnel et de la personnalité ainsi que la motivation pour les métiers de l'administration maritime sont testées par le jury.

La capacité à exercer des fonctions directoriales, à porter concrètement des politiques publiques (et non pas à gérer des fonctions supports), et à développer une vision stratégique sur les enjeux d'actualité sont des qualités recherchées.

Certains candidats sont attirés par le niveau d'exercice mais méconnaissent la réalité des métiers exercés, l'environnement de travail, les spécificités du statut militaire. Ces lacunes rendent leur motivation profonde douteuse et font peser un risque au candidat lui-même de se tromper de voie.

Les conditions de reconstitution de carrière doivent être prises en compte par les candidats à ce concours. Il est recommandé de bien se renseigner sur ce sujet au préalable auprès des services de la DRH spécialisés dans la gestion du personnel maritime, pour éviter toute déconvenue à l'issue du recrutement ou a fortiori de découvrir le problème pendant l'oral devant le jury...

Concours 7.1.1

Plusieurs candidats présentaient des parcours très intéressants. Les entretiens avec le jury ont été à cet égard décevants. Soit les candidats ignoraient tout du métier d'administrateur des affaires maritimes conduisant le jury à s'interroger sur leur présence au concours, soit l'entretien avait mis en évidence un savoir-être en décalage avec les attendus au regard des fonctions susceptibles d'être exercées ultérieurement.

Le jury invite les candidats au concours 7.1.1 à bien se renseigner sur la carrière d'administrateur des affaires maritimes notamment dans sa composante « enseignement maritime » avant de candidater.



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*